

PLAN COMMUNAL DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Mairie de Saint-Apollinaire
2021



Ville de Saint-Apollinaire
"l'esprit village"

Table des Matières

1	Introduction	5
2	Engagements	6
3	Descriptif des objectifs et actions	8
	Objectif 1 : Réduire la consommation énergétique des équipements	8
	Action 1.1 : Réaliser un diagnostic complet du patrimoine bâti	8
	Action 1.2 : Se doter d'outils performants de gestion des consommations	9
	Action 1.3 : Etablir des bonnes pratiques de gestion énergétique	10
	Action 1.4 : Réaliser des rénovations énergétiques	11
	Action 1.5 : Réduire la consommation de l'éclairage public	13
	Action 1.6 : Se doter de véhicules adaptés à la transition écologique pour les services municipaux	13
	Objectif 2 : Accroître la biodiversité	14
	Action 2.1 : Planter chaque année au moins 400 m ² de micro-forêts urbaines	14
	Action 2.2 : Planter chaque année 800 ml des haies bocagères	15
	Action 2.3 : Poursuivre l'installation de nichoirs	16
	Action 2.4 : Agriculture urbaine	16
	Objectif 3 : Adapter les infrastructures	16
	Action 3.1 : Aménagement des Courbes Royes	16
	Action 3.2 : Faciliter l'usage du vélo	17
	Action 3.3 : Installation de bornes de recharges publiques	18

Action 3.4 : Développer les chemins pédestres	18
Action 3.5 : Promouvoir une alimentation de proximité respectueuse de l'environnement	18
Action 3.6 : Choisir des contrats de fourniture d'énergie basés sur des systèmes de productions renouvelables	19
Objectif 4 : Organiser des actions invitant les habitants, entreprises et agriculteurs à se saisir de la transition écologique.	19
Action 4.1 : Concours photo "Biodiversité"	19
Action 4.2 : Page "Environnement" dans le "Regards Croisés"	20
Action 4.3 : Accueil de Rénovéco sur la commune	20
Action 4.4 : Constitution d'un comité "Transition écologique et propreté"	20
Action 4.5 : Communication autour des rénovations énergétiques effectuées	20
Action 4.6 : Organisation de journées "Nettoyons Saint-Apollinaire"	20
Action 4.7 : Incitation au compostage collectif	21
Action 4.8 : Constitution d'un réseau épleumien de partage d'expériences .	21
Action 4.9 : Réalisation de reportages vidéo	21
Action 4.10 : Accompagnement d'une fête de la charte de bon voisinage .	21
Action 4.11 : Promenade thermique et achat d'une caméra thermique	21
Action 4.12 : Favoriser l'installation de récupérateurs d'eau	22
Action 4.13 : Organiser des ateliers de réparations	22
Collaborations avec la Métropole	22
Dossier 1 : Réduire le tra c pendulaire	22
Dossier 2 : Améliorer la desserte de bus de la commune	23
Dossier 3 : Développer les pistes cyclables	23

1. Introduction

A la fois intégrée à Dijon Métropole et chef-lieu d'un canton rural, la commune de Saint-Apollinaire présente sur son territoire une grande diversité de fonctions avec environ 200 ha réservés aux zones d'activités, 250ha de zones résidentielles et 550 ha de terrains agricoles ou naturels. Avec le renforcement des centres urbains lors des dernières décennies, la commune s'est transformée avec une augmentation importante de sa population et le développement de nombreux quartiers (Fleuriée, Sully, Pré-Thomas...). Tout au long de ce développement la commune de Saint-Apollinaire a toujours tenu compte de l'environnement, que ce soit par l'entretien de son parc immobilier, les aménagements de zones vertes et les circulations douces.

Pourtant le contexte environnemental actuel oblige à poursuivre l'action et à faire davantage encore dans les années futures. En effet, les signaux d'alarme ne manquent pas, avec notamment le dernier rapport du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui estime que pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5°C, les émissions anthropiques mondiales de CO₂ doivent avoir diminué en 2030 d'environ 25% par rapport aux niveaux de 2020, pour ensuite devenir proches de zéro vers 2050. La plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES en anglais) dresse quant à eux le constat d'un déclin rapide de la biodiversité depuis 1970 dans leur rapport de 2019.

La commune de Saint-Apollinaire doit donc expliciter ses objectifs en matière de transition écologique et définir des actions précises lui permettant de tenir ses engagements.

-
1. https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC_AR6_WGI_SPM.pdf
 2. https://ipbes.net/sites/default/files/2020-02/ipbes_global_assessment_report_summary_for_policymakers_fr.pdf

2. Engagements

Objectif 1 : Réduire la consommation énergétique des équipements publics

Action 1.1 : Réaliser un diagnostic complet du patrimoine bâti de la commune

Action 1.2 : Se doter d'outils performants de gestion des consommations

Action 1.3 : Etablir des bonnes pratiques de gestion énergétique

Action 1.4 : Réaliser des rénovations énergétiques

Action 1.5 : Réduire la consommation électrique de l'éclairage public communal

Action 1.6 : Se doter de véhicules moins polluants pour les services municipaux

Objectif 2 : Accroître la biodiversité

Action 2.1 : Planter chaque année 400 de micro-forêts urbaines

Action 2.2 : Planter chaque année 800 ml de haies bocagères

Action 2.3 : Continuer à installer des nichoirs, abris et ruches

Objectif 3 : Adapter les infrastructures

Action 3.1 : Aménagement écologique du quartier Courbes Royes

Action 3.2 : Réduire le tra c pendulaire

Action 3.3 : Améliorer la desserte de bus de la commune

Action 3.4 : Faciliter l'usage du vélo

Action 3.5 : Installation de bornes de recharge publiques

Action 3.6 : Développer les chemins pédestres

Action 3.7 : Promouvoir une alimentation de proximité respectueuse de l'environnement

Action 3.8 : Revoir les contrats de fourniture énergétique

Objectif 4 : Organiser des actions invitant les habitants, entreprises et agriculteurs à se saisir de la transition écologique

Action 4.1 : Concours photo "Biodiversité"

Action 4.2 : Page "Environnement" dans le "Regards Croisés"

Action 4.3 : Accueil de Rénovéco sur la commune

Action 4.4 : Constitution d'un comité "Transition écologique et propreté"

Action 4.5 : Communication autour des rénovations énergétiques effectuées

Action 4.6 : Organisation de journées "Nettoyons Saint-Apollinaire"

Action 4.7 : Incitation au compostage collectif

Action 4.8 : Constitution d'un réseau épleumien de partage d'expériences

Action 4.9 : Réalisation de reportages vidéo

Action 4.10 : Accompagnement d'une fête de la charte de bon voisinage

Action 4.11 : Organisation de promenades thermiques et achat d'une caméra thermique

Action 4.12 : Favoriser l'installation de récupérateurs d'eau

Action 4.13 : Organiser des ateliers de réparations

3. Descriptif des objectifs et actions

Objectif 1 : Réduire la consommation énergétique des équipements

Forte de ses 21 000 m² de bâtiments communaux, la commune de Saint-Apollinaire possède un parc immobilier important lui permettant de proposer de nombreux services publics assurant la qualité de vie des habitants (crèche, écoles, salles de sports, services administratifs...). Nombre de ces bâtiments ont été construits durant les 30 dernières années avec une isolation et un équipement de chauffage relativement performants. De plus la commune investit depuis de nombreuses années dans des travaux de rénovation des bâtiments afin de limiter les consommations des bâtiments en hiver et améliorer le confort en été. On peut par exemple citer le renforcement de l'isolation des combles de l'école Paquier en 2012, le renforcement de l'isolation de l'école Fleuriée en 2016, l'isolation du dojo et du tennis de table en 2018, le passage progressif à l'éclairage LED dans les bâtiments ou encore l'installation de nombreux stores en 2021. La commune a déjà initié sa transition des mobilités et possède actuellement deux voitures électriques et 4 vélos électriques.

Il convient de poursuivre cet effort et de l'intensifier dans le cadre du décret tertiaire, du respect de la convention des maires et par un passage progressif du parc automobiles communal vers des alternatives conformes aux critères de la transition écologique.

Action 1.1 : Réaliser un diagnostic complet du patrimoine bâti

La commune de Saint-Apollinaire possède 21 bâtiments ou complexes de bâtiments municipaux. Parmi ceux-ci 8 ont une surface supérieure à 1 000 m² pour une surface totale de 16 000 m² et 13 ont une surface inférieure pour une surface totale de 5 000 m² (voir tableau 3.1). Pour réaliser les audits énergétiques de ses bâtiments la commune s'appuiera en partie sur le mécanisme de conseiller en énergie partagé de la Métropole mais pourra financer elle-même les audits énergétiques complémentaires si ce mécanisme métropolitain ne permettait pas de réaliser ces audits au rythme souhaité.

Nom	Surf (>1000m ²)	Surf. chauff.
LOUZOLE	4200	4000
GS PAQUIER	2900	2300
TABOUROT	2800	2000
GS FLEURIEE	1600	1600
GS SULLY	1300	1300
MAISON DES ASSOCIATIONS	1300	860
CENTRE TECHNIQUE	1260	180+1080
MEDIALUDE	1000	970
Total	16360	12490
	Surface (<1000m ²)	
MAIRIE	960	754
ALSH	750	700
ESPACE JEUNES	810	640
HALTE GARDERIE RIAM	460	460
CRECHE	430	430
ASC	385	385
ESPACE DES ARTS	310	310
RESTAURANT VAL SULLY	250	250
MOSAIQUE	200	200
EGLISE	150	150
BUREAUX DE POLICE MUNICIPALE	140	140
SALLE GENERATION	120	120
BUREAU + LOCAL SERVICE ENTRETIEN	40	40
Total	5 005	4 579

Tableau 3.1. Tableau présentant les bâtiments communaux de plus de 1 000 m² (partie supérieure) et moins de 1 000 m² (partie inférieure), leurs surfaces et leurs surfaces chauffées.

Au préalable, la commune établira un classement des bâtiments nécessitant un audit et une rénovation énergétique en fonction des critères de vétusté constatée d'une part (date de construction, historique de rénovations antérieures...) et d'autre part de l'intérêt du maintien de ce bâtiment pour répondre à une demande de services publics de qualité.

Action 1.2 : Se doter d'outils performants de gestion des consommations

Logiciel de suivi

Les chiffres annuels de consommation énergétique présentés dans ce document ont été calculés sur la base des factures de gaz et d'électricité de la commune (3.2, 3.1, 3.2). Même s'ils sont représentatifs des consommations, ils ne sont là qu'à titre indicatif et des diagnostics techniques doivent être surmontés pour obtenir des indications plus exactes. Les principaux diagnostics rencontrés sont les suivantes : consommations parfois estimées et non mesurées, consommations

parfois indiquées sur une période recouvrant deux années consécutives ou des indications de consommations manquantes. L'objectif est donc de se doter d'un outil de suivi et d'estimation des consommations performant intégrant des lissages sur plusieurs mois, les rattrapages entre consommations estimées et celles mesurées, l'intégration du taux d'occupation des locaux, les données météorologiques ainsi que la possibilité de créer des scénarios pluri-annuels et pluri-sites de réduction des consommations.

Installation de sous-compteurs

Plusieurs des "bâtiments" communaux sont en fait une agrégation de bâtiments séparés (Louzole, Tabourot, GS Sully). Les compteurs associés sont parfois globaux aux sites et il est donc impossible de déterminer directement les consommations de chaque bâtiment. Cela pose problème dans la perspective d'une optimisation ne des réductions de consommations mais également au niveau administratif puisque de nombreuses aides nancières de rénovations énergétiques sont conditionnées sur l'établissement d'un bilan objectif et précis des consommations avant et après travaux. L'objectif ici est donc de rajouter des sous-compteurs gaz-eau-électricité, non associés à l'ouverture de nouveaux abonnements, mais permettant à la commune d'obtenir les données nécessaires.

Installation de systèmes de commande à distance

La commune de Saint-Apollinaire possède déjà deux systèmes de réglage de chaudières à distance (Tabourot, Medialude). L'objectif est de pouvoir contrôler toutes les chaudières des bâtiments importants depuis un poste de contrôle centralisé a n d'optimiser les consommations en fonction de l'occupation des lieux.

Action 1.3 : Etablir des bonnes pratiques de gestion énergétique

Code de conduite de la climatisation

Valider avec les utilisateurs un "code de conduite de la climatisation" instaurant le principe d'une utilisation parcimonieuse de celle-ci. Les travaux futurs de climatisation seront réadaptés vers des postes d'amélioration structurelle pour le confort d'été moins consommateur d'énergies. Les climatisations installées dans les locaux communaux sont des pompes à chaleur réversibles qui peuvent aussi jouer un rôle lors du chau age en hiver.

Sensibilisation aux bonnes pratiques

Sensibiliser le personnel des services sur le développement durable et les bonnes pratiques à adopter dans les bâtiments en proposant une formation. Des ches pourront être distribuées dans le bureaux a n que chacun gère son bureau comme son domicile. En complément, l'installation de robinets poussoirs et de détecteurs de présence pour l'éclairage pourront être installés aux endroits propices indiqués par les services.

Contrôle du chauffage des groupes scolaires pendant les vacances

Concevoir en concertation avec le personnel enseignant un mode de fonctionnement du chau age des groupes scolaires pendant les vacances dans le but de minimiser les consommations tout en o rant le confort nécessaire.

Nom	Surface (m ²)	Conso. 2013 (MWh _{ef})	Conso. 2030 (MWh _{ef})
Louzole	4200	787	472
GS Paquier	2900	470	282
Espace Tabourot	2800	655	393
GS Fleuriée	1600	260	156
GS Sully	1300	173	104
Maison des Associations	1300	167	100
Centre technique	1200	122	73
Medialude	1000	188	114
Total	16 300	2 822	1 694

Tableau 3.2 . Tableau présentant les bâtiments communaux de plus de 1 000 m² surfaces, leurs consommations d'énergie en 2013 et l'objectif de consommation en 2030 en prenant l'année 2013 comme référence.

Adaptation du chauffage des locaux sportifs en fonction de l'utilisation

Etudier avec les associations sportives les moyens de limiter les consommations sur le complexe sportif de Louzole en limitant l'intensité de chauffage et en adaptant au mieux le chauffage à l'occupation des lieux.

Action 1.4 : Réaliser des rénovations énergétiques

Consommation énergétique

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et le décret tertiaire (DT) sont deux dispositifs structurant les ambitions nationales de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'horizon 2050 tout en fixant des objectifs intermédiaires.

Sauf dérogations spéciales (architecture, bâtiments techniques, coûts prohibitifs...), le décret tertiaire demande à ce que tous les bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m² réalisent une réduction de consommation d'énergie nationale de 40% en 2030, 50% en 2040, et de 60% en 2050, par rapport à une année choisie de référence entre 2010 et 2020. La commune de Saint-Apollinaire dispose de 8 complexes de bâtiments de plus de 1 000 m² indiqués dans le tableau 3.1.

Leur consommation énergétique totale gaz et électricité entre les années 2010 et 2019 est représentée sur la graphique 3.1. Lors de l'année 2013 la consommation a été estimée à 2 822 MWh_{ef}. Sur cette base, le décret tertiaire demanderait donc une consommation d'énergie nationale de 1 693 MWh_{ef} pour 2030, 1 411 MWh_{ef} pour 2040 et 1 129 MWh_{ef} pour 2050. A l'heure de la rédaction de ce document, l'année 2019 constitue la dernière année représentative de la consommation énergétique lors du fonctionnement normal des installations sans restrictions sanitaires. Avec une consommation de 2 309 MWh_{ef} en 2019, le décret tertiaire implique donc une réduction annuelle d'approximativement 62 MWh_{ef} jusqu'en 2030. A titre d'exemple, ce montant de 62 MWh_{ef} correspond environ à la moitié de la consommation d'énergie de la maison des associations.

Fig. 3.1. Présentation de la consommation énergétique (électricité et gaz) des bâtiments municipaux impactés par le décret tertiaire. Le trait vert représente la trajectoire nécessaire pour valider les objectifs du décret tertiaire en prenant l'année 2013 comme année de référence.

Emissions de gaz à effet de serre

Le graphique 3.2 présente les émissions estimées de GES par l'ensemble des bâtiments communaux sur la base de leurs relevés de consommation de gaz et d'électricité. Afin de transformer la consommation d'énergie en équivalent de kilogrammes de CO₂, les coefficients suivants 0,243 kgCO₂e/kWh¹ pour le gaz et 0,08 kgCO₂e/kWh² pour l'électricité ont été retenus.

Afin d'accompagner les objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone au niveau de l'émission de GES de ses bâtiments, la trajectoire nécessaire pour réduire de 28% des émissions de GES entre 2019 et 2030 et ainsi passer sur les bâtiments de notre commune de 600 tCO₂eq à 432 tCO₂eq nécessite une réduction annuelle de 18,7 tCO₂eq à partir de 2021. A titre indicatif, cette quantité représente environ la moitié de ce que peut émettre par an un bâtiment de 2^{ème} groupe scolaire de la Fleuriée.

En 2018, la métropole dijonnaise s'est engagée dans la convention des maires et s'est fixée un objectif de -40% des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à ceux de 2010. Au niveau de nos bâtiments communaux cela ferait passer d'une émission de 732 tCO₂eq en 2010 à 439 tCO₂eq en 2030. Une réduction de 18,7 tCO₂eq par an mentionnée plus haut dans les objectifs liés à la SNBC pourrait donc permettre à la fois de suivre les objectifs de la SNBC et ceux de la convention des maires.

1. <https://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/basecarbone/donnees-consulter/liste-element/categorie/31/siGras/1>

2. <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/fiche-technique-ademe-contenu-co2-electricite-2020-v2.pdf>

3. <https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone-snbc>

Fig. 3.2. Estimation des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments communaux sur la base des relevés de consommation de gaz et d'électricité et projection des objectifs de réductions à l'horizon 2030.

Méthode

La méthode proposée consiste à se baser sur les audits énergétiques pour classer l'ordre de priorité des chantiers à réaliser en fonction de leurs caractéristiques (surface, année de construction, âge des chaudières, derniers travaux réalisés...). Les réductions d'énergies et de GES peuvent aussi bien provenir d'une meilleure isolation des bâtiments, d'un changement de mode de chauffage, de la production d'énergie renouvelable. La végétalisation des toits terrasses pourra aussi être étudiée en fonction des spécificités techniques des bâtiments. En fonction de leurs importances, certains bâtiments pourront être l'objet de travaux de rénovation énergétique sur plusieurs années consécutives.

Action 1.5 : Réduire la consommation de l'éclairage public

La commune dispose de nombreux points lumineux dans le domaine communal. L'ADEME estime que le potentiel d'économies d'énergie lié à la rénovation des luminaires peut aller de 50% à 75% : soit, selon les calculs, une baisse d'au moins 25% de la facture totale. Il convient donc de prévoir le remplacement annuel d'une certaine quantité de luminaires avec une technologie plus efficace.

4. <https://ademe.typepad.fr/files/ademe-eclairage-de%CC%81nitive.pdf>

Action 1.6 : Se doter de véhicules adaptés à la transition écologique pour les services municipaux

La commune de Saint-Apollinaire dispose d'une flotte d'une trentaine de véhicules dont quatorze voitures. En prenant une moyenne de 5 000 km/an par voiture, une consommation de 8l/100km et en prenant une production de 2.5 kgCO₂e/l, les véhicules émettent l'équivalent de 14 tCO₂eq/an.

Afin de limiter les émissions liées aux véhicules, un remplacement progressif des véhicules de type voiture par des véhicules moins polluants est nécessaire. Un véhicule électrique à batterie chimique a par exemple l'avantage de générer 2.5 fois moins de CO₂ sur tout son cycle de vie comparativement aux véhicules thermiques. Cependant cette solution technique pose de gros problèmes environnementaux générés par l'extraction minière nécessaire aux batteries et à leur recyclage.

Il convient donc de se lancer résolument dans le remplacement du parc automobile actuel en étudiant toutes les solutions alternatives prometteuses basées par exemple sur l'électricité, l'hydrogène, le gaz, le méthane, l'éthanol..., et qui pourraient avoir un bénéfice environnemental positif.

Le personnel des services est souvent amené à se déplacer d'un endroit à l'autre de la commune. Afin de conserver un confort et une rapidité, les vélos électriques peuvent remplacer avantageusement l'utilisation de véhicules, à plus forte raison si ceux-ci sont à énergies fossiles.

Objectif 2 : Accroître la biodiversité

La commune présente un aspect arboré avec 17 parcs ou squares et leurs 8 000 arbres représentant 148 espèces et 47 genres (voir image 3.3 pour l'implantation des parcs de la commune). Cela, associé à une surface de fauchage tardif de 3 ha, la pose de 46 nichoirs à oiseaux, 2 nichoirs à chauve-souris, 11 hôtels à insectes, un rucher, et un choix de plantes mellifères et favorables pour les oiseaux et insectes (fruits, fleurs), en fait un lieu propice à l'hébergement de nombreuses espèces. La gestion de ce patrimoine naturel se fait sans produit phytosanitaire en utilisant du paillage BRF, de l'arrosage en goutte à goutte sur la majorité des massifs d'annuelles, et une tonte en mulching. Les quartiers pavillonnaires qui couvrent une grande partie de l'espace urbain présentent eux aussi de très nombreux arbres ce qui contribue fortement au caractère verdoyant et apaisé des rues de notre commune.

La sauvegarde de la biodiversité est un objectif inscrit dans "la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages". La commune de Saint-Apollinaire souhaite accompagner ces objectifs en multipliant ses espaces naturels arborés. Ces espaces seront des zones de refuge pour les animaux et les végétaux. Un suivi de la biodiversité sur la commune sera réalisé à échéances régulières pour évaluer l'impact des mesures prises dans cet aspect de la transition écologique.

5. <https://ecoscore.be/fr/info/ecoscore/co2?path=info%2Fecoscore%2Fco2>

6. <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/avisademe-vehicule-electrique.pdf>

Fig. 3.3. Présentation des espaces verts communaux.

Action 2.1 : Planter chaque année au moins 400 m² de micro-forêts urbaines

En 2020 la municipalité a voté la charte de l'arbre dont le préambule énumère des engagements pour favoriser la plantation d'arbres et la biodiversité sur notre commune. Le premier de ces engagements consiste à planter un minimum de 400 m² de micro-forêts sur la commune chaque année. Ces plantations seront réalisées en s'inspirant de la méthode "Miyawaki" qui promeut une plantation très dense d'essences locales variées sur un sol préalablement travaillé et enrichi. Ces forêts se montrent plus résilientes aux sécheresses et abritent une plus grande richesse végétale et animale. Ces plantations seront réalisées en associant les écoles et les habitants et seront réparties sur toute la commune et serviront d'îlots de fraîcheur et de refuges à la biodiversité. Les sites choisis devront veiller à ne pas causer de nuisances vis-à-vis des habitations et de la circulation.

L'entretien de ces micro-forêts pourra se faire conjointement avec les habitants en s'appuyant sur le bénévolat ou des associations à but non lucratif. Une réflexion sera menée sur l'opportunité et les modalités permettant de réserver une zone sur la commune pour planter un arbre pour chaque naissance ou pour des événements privés.

Action 2.2 : Planter chaque année 800 ml des haies bocagères

"Outil clé de la biodiversité, les haies en bordure de champs et l'agroforesterie intraparcellaire permettent d'abriter des animaux auxiliaires de cultures (pollinisateurs, prédateurs de ravageurs), de lutter contre l'érosion des sols, d'améliorer la qualité et l'infiltration de l'eau dans le sol, de stocker du carbone et de s'adapter au changement climatique. Pourtant, depuis 1950, 70% des haies ont disparu des bocages français et continuent de diminuer⁷. Par ailleurs, les haies bocagères sont des bandes de végétalisation de moins de 10 mètres de large. Outre leurs bienfaits sur la biodiversité, ces haies bocagères permettent également de structurer les paysages. Il est proposé de planter sur des parcelles agricoles communales afin d'implanter des bandes de haies bocagères le long des chemins ou le long des parcs d'activités (Bois Guillaume, Cap Nord). Bien sûr ces plantations devront se faire en accord avec les agriculteurs.

Action 2.3 : Poursuivre l'installation de nichoirs

En lien avec la plantation de mini-forêts 15 nichoirs à oiseaux, 2 hôtels à insectes ainsi que 3 abris à écureuils et 3 abris à hérissons seront installés par an.

Action 2.4 : Agriculture urbaine

Les arbres fruitiers plantés seront indiqués sur des cartes et le règlement s'appliquant à la cueillette des fruits sera explicité sur le site internet ou par des panneaux. La charte de bon voisinage sera revitalisée par la réédition d'une fête annuelle afin d'entretenir la bonne qualité des relations entre les habitants et les agriculteurs. Des modes de soutien aux apiculteurs pourront être mis en place pour accroître le nombre de ruches sur la commune (parrainage de ruches...).

Objectif 3 : Adapter les infrastructures

Le souci d'intégrer la préservation de l'environnement et de la nature au cours du développement de la commune s'est traduit par des quartiers à l'urbanisme novateur comme le quartier Sully et ses noues végétales ou le quartier Pré-Thomas et ses prescriptions architecturales pour la récupération d'eau de pluie et les économies d'énergies. L'urbanisme varié de notre commune présente des zones denses comme à la Fleuriée ou au Pré Thomas qui intègrent chacune un parc arboré conséquent, mais également des zones d'habitats plus denses avec de nombreuses places publiques, ruelles, 6 500 m de cheminements piétons et 13 km de voies cyclables (voir plan 3.4). L'année 2011 a vu l'instauration des ateliers participatifs pour les mobilités qui ont débouché sur de nombreux aménagements en faveur des mobilités douces dont le passage en zone de rencontre du quartier Bourg. L'année 2021 a quant à elle été l'occasion de réaliser un profond chantier de rénovation énergétique des logements collectifs de la commune sur le quartier Fleuriée.

Action 3.1 : Aménagement des Courbes Royes

Le nouveau quartier des Courbes Royes proposera un aménagement d'écoquartier exemplaire sur le plan social et écologique. Il doit être pensé afin de faciliter la rencontre et la mixité des

7. <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/programme-plantons-haies>

Fig. 3.4. Présentation des itinéraires sur la commune présentant un aménagement cyclable.

habitants, proposer un cadre de vie apaisé et verdoyant, favoriser la biodiversité de la commune, s'intégrer avec les quartiers existants et son environnement, et limiter son impact environnemental durant tout son cycle de vie. Ce seront 250 logements allant au-delà des dernières normes écologiques en vigueur qui seront proposés.

Action 3.2 : Faciliter l'usage du vélo

Saint-Apollinaire se trouve à la croisée de grands projets d'aménagement urbains avec la réalisation d'une piste cyclable sur la D70 entre Saint-Apollinaire et Varois-et-Chaignot et l'aménagement du rond-point du 8 mai à l'entrée est de Dijon, dans la continuation de la D70. Notre commune se trouve donc au beau milieu d'un axe cyclable permettant de circuler d'est en ouest sur des pistes protégées.

De plus, elle est située à proximité du CHU, de l'université et dispose sur son territoire de trois zones d'activités (Bois Guillaume, Cap Nord, Ecoparc). Elle est donc située à proximité d'un bassin d'emplois important. En outre, elle jouxte Dijon ce qui permet de se rendre à son centre ville en 15-20 mn en vélo.

Les pistes cyclables sur la voirie gérée par la métropole sont de compétence métropolitaine et l'aménagement de nouvelles voies doit être réalisé en collaboration avec celle-ci. Certains projets sont évoqués dans la section (Collaborations avec la Métropole / Dossier 3).

La réflexion sur l'amélioration du circuit cyclable est à mener tout au long du mandat dans une optique globale et doit aboutir chaque année à un plan vélo sélectionnant 2-3 actions devant être réalisées par la commune telles que l'installation de nouveaux arceaux de stationnement vélo.

Un balisage pourra par exemple être réalisé en concertation avec Couternon, Varois et Chaignot pour indiquer par exemple un cheminement cyclable entre Saint-Apollinaire et le lac d'Arc-sur-Tille.

Des animations telles que des sorties accompagnées par des moniteurs pourront être organisées afin de former les habitants et les enfants à l'usage du vélo en milieu urbain. Ceci pourra se faire en partenariat avec les écoles.

Action 3.3 : Installation de bornes de recharges publiques

Le gouvernement a confirmé en octobre 2020 une initiative visant à l'installation de 100 000 bornes de recharges de voiture électrique ouvertes au public sur le territoire. Cela correspond à environ 1 borne pour 700 habitants, soit une dizaine de bornes sur notre commune.

Une étude économique sera menée pour évaluer l'intérêt de l'installation de bornes sur les parkings publics alors que des initiatives privées sont possibles.

Action 3.4 : Développer les chemins pédestres

La commune de Saint-Apollinaire possède déjà de nombreux cheminements piétons permettant notamment de réaliser le tour de la commune sur le sentier "Tabourot des Accords". Un prolongement ou des ramifications sont à étudier afin d'allonger ce parcours, notamment en direction de Quétigny ou Cromois. Une communication sera faite sur le site Internet et dans les regards croisés sur les chemins piétons et les aménagements pouvant être vus aux alentours (ruches, nichoirs, arbres...).

Action 3.5 : Promouvoir une alimentation de proximité respectueuse de l'environnement

Restauration collective

Le service de restauration collectif de la commune permet de proposer des repas ou collations à de nombreux endroits de la commune : 3 restaurants scolaires, Accueil de loisirs ALSH pour les goûters et les pique-niques, Multi-Accueil Val Sully, Multi-Accueil La Fleuriée, Les Accueils périscolaires (Paquier d'Aupré, Val Sully, Fleuriée).

Le contrat actuel stipule des engagements en matière d'approvisionnement durable notamment les obligations entrant en vigueur au 01/01/2022 (50% de produits de qualité et durables dont au moins 20 % de produits biologiques). La viande est uniquement d'origine française, les produits utilisés dans la préparation des plats ne contiennent pas d'OGM et le pain est produit à partir de farine bio ou issu de culture raisonnée contrôlée.

Les prochains contrats seront de nouveau passés avec le souci de favoriser les chaînes courtes et biologiques tout en permettant de proposer des repas à des prix abordables.

8. <https://www.ecologie.gouv.fr/objectif-100-000-bornes-tous-mobilises-accelerer-virage-du-vehicule-electrique>

Agriculture péri-urbaine

La production agricole de proximité est l'un des moyens pour réduire les nécessités de transports et donc de consommation d'énergie. Elle permet de relocaliser les productions alimentaires pouvant se commercialiser sans multiplier les transformations. Saint-Apollinaire dispose déjà de sites de production (maraîchage) et de transformation (bière) commercialisés localement. Trois zones sont d'ors et déjà dédiées à des jardins familiaux. En lien avec la métropole qui a lancé un projet de développement d'agriculture de proximité, la commune doit étudier les opportunités et réaliser les accompagnements nécessaires permettant l'installation d'unités de production et de transformation de produits alimentaires locaux respectueux de l'environnement.

Action 3.6 : Choisir des contrats de fourniture d'énergie basés sur des systèmes de productions renouvelables

Le choix de contrats de fourniture d'énergie à base d'énergie verte assure la faible émission de gaz à effet de serre par kilowatt consommé. En 2021 la commune a décidé de passer tous ses contrats électrique sur une option "énergie verte".

Objectif 4 : Organiser des actions invitant les habitants, entreprises et agriculteurs à se saisir de la transition écologique.

La sensibilisation et l'information sur les tenants et aboutissants de la transition écologique est la clé permettant la prise de conscience du plus grand nombre sur les changements de mode de vie requis par l'évolution actuelle de notre environnement. La transition écologique est l'aire de tous et, au delà de gérer son propre patrimoine pour se conformer aux objectifs nationaux, la commune peut impulser des actions et des réflexions dans ce domaine aux habitants de la commune.

Afin de faciliter la cohabitation entre le monde agricole et le monde urbain, Saint-Apollinaire a par exemple établi en 2018 une "charte de bon voisinage" qui se veut un guide de bonne conduite réciproque entre les professionnels du monde agricole qui entretiennent ou cultivent les parcelles sur le territoire de Saint-Apollinaire d'une part et les Epleumiens qui en sont riverains ou qui fréquentent ces espaces naturels d'autre part. Cette charte a été le support pour l'organisation d'une fête en 2018 pour favoriser la rencontre entre les agriculteurs de la commune et les habitants. En 2018 toujours, la première ballade thermique a été organisée permettant aux habitants de la commune de visualiser les déperditions thermiques de leurs logements.

Ce sont ces actions et d'autres encore que nous proposons d'organiser afin d'animer la transition écologique sur notre commune.

Action 4.1 : Concours photo "Biodiversité"

Un concours photos "Biodiversité" a été instauré en 2020 pour inciter les habitants à observer leur environnement et apprécier la diversité végétale et animale qui s'y trouve. La première

9. https://www.bilans-ges.ademe.fr/documentation/UPLOAD_DOC_FR/index.htm?renouvelable.htm

session 2020 avait pour thème "Les insectes dans leur cadre végétal" et la seconde session 2021 a pour thème "l'agriculture urbaine".

Action 4.2 : Page "Environnement" dans le Regards Croisés

Depuis le numéro de Janvier/Février 2021, notre journal local contient une page spéciale "Environnement". Cette page permet d'informer les habitants sur les aspects de biodiversité, d'économie circulaire, d'habitat, de mobilité... Ainsi l'adaptation de nos infrastructures communales afin de réduire l'empreinte écologique sont mises à l'honneur. Ces pages pourront aussi servir de support pour faire connaître les agriculteurs travaillant sur le territoire communal.

Action 4.3 : Accueil de Rénovéco sur la commune

Rénovéco est la plateforme des conseillers de l'amélioration de l'habitat privé pour la métropole. Véritable guichet unique de l'amélioration de l'habitat privé, Rénovéco est un service gratuit proposé par Dijon Métropole pour renseigner et guider les habitants sur les aspects techniques et financiers de leurs projets en proposant un accompagnement personnalisé. Il s'adresse à tous les propriétaires ou copropriétaires – occupants ou bailleurs – d'un logement situé dans l'une des 23 communes de Dijon métropole. Dans le cadre de l'organisation de permanences Rénovéco décentralisées, la ville de Saint-Apollinaire a été sélectionnée pour accueillir quatre permanences d'une demi-journée qui seront réalisées en mairie pendant cette année 2021. Il est souhaité que ce dispositif perdure et se renforce afin de favoriser la rénovation écologique de l'habitat sur notre commune. De plus, des permanences supplémentaires lors du déroulement des festivités pourront être proposées.

Action 4.4 : Constitution d'un comité "Transition écologique et propreté"

La transition écologique doit être portée par le plus grand nombre afin que les évolutions de chacun puissent se faire sentir à l'échelle globale. C'est pourquoi un appel a été fait parmi les habitants afin de constituer un comité de personnes se sentant investies par ces thématiques. Les membres sont au nombre de 10 et se sont lancés pour objectifs en 2022 l'organisation de sorties de ramassage des déchets, la réalisation de séquences vidéos thématiques, et l'organisation de la fête de la transition écologique de 2022.

Action 4.5 : Communication autour des rénovations énergétiques effectuées

Les travaux entrepris sur les bâtiments communaux afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre feront l'objet de communications appuyées envers leurs usagers et la population en générale afin d'expliquer la démarche menée par la commune.

Action 4.6 : Organisation de journées "Nettoyons Saint-Apollinaire"

Le comité "Transition Ecologique et Propreté" souhaite organiser chaque année quelques sorties collectives "Nettoyons Saint-Apollinaire". Ces événements sont l'occasion pour les habitants de se retrouver ensemble et de partager une activité simple mais effective permettant d'embellir notre cadre de vie. Ces événements pourront être accompagnés d'inauguration

d'exposition sur le thème de l'économie circulaire et de la gestion des déchets. Les associations et les écoles pourront être appelées à venir participer.

Action 4.7 : Incitation au compostage collectif

La gestion des déchets est une étape essentielle de l'économie circulaire nécessaire à la transition écologique. Parmi ces "déchets" se trouvent bien souvent des restes alimentaires ou des déchets végétaux. Loin d'être des déchets polluants, ces résidus s'ils sont séparés dès le départ des autres déchets, sont de grande valeur puisqu'ils peuvent permettre via compostage d'enrichir la fertilité des terres. Pourtant ces résidus sont encore très largement mélangés au reste et terminent malheureusement dans des décharges. Ce problème se rencontre surtout dans les habitats collectifs où le compostage n'est bien souvent pas intégré dans la gestion des flux de déchets. Pour cela il est souhaitable qu'une sensibilisation soit réalisée dans les quartiers à forte concentration d'habitat collectif afin de multiplier les installations de composteurs collectifs.

Action 4.8 : Constitution d'un réseau épleumien de partage d'expériences

Certaines évolutions de nos modes de vie (adaptation du logement, du mode de transport...) nécessitent souvent un investissement préalable d'argent ou de temps qui n'est pas facile à initier souvent par manque d'information sur les conséquences qu'ils auront. L'objectif est donc de constituer un réseau de partage d'expériences d'épleumiens qui ont déjà réalisé des actions écologiques et vers qui les gens souhaitant bénéficier de conseils concrets pourraient se tourner. Une liste non exhaustive des actions pouvant être concernées : isolation extérieure, pompe à chaleur, chaudières granules, pose de panneaux solaires, récupérateurs d'eau, voiture électrique, vélo électrique, adaptation véhicules...

Action 4.9 : Réalisation de reportages vidéo

Le comité "Transition Ecologique et Propreté" souhaite réaliser des séquences vidéo permettant de présenter et de laisser des témoignages sur la façon dont est ressentie la transition écologique au sens large dans notre commune et quelles actions sont menées par les habitants. L'objectif est de réaliser ces séquences sur un mode participatif en mettant en valeur les initiatives privées et collectives portées dans notre commune.

Action 4.10 : Accompagnement d'une fête de la charte de bon voisinage

Notre commune située en bordure de l'agglomération est l'interface entre le milieu urbain et l'agricole. Notre commune possède en effet une large superficie de terrains cultivés par des agriculteurs. Le comité "Transition écologique et propreté" souhaite promouvoir cette richesse patrimoniale en accompagnant les agriculteurs dans l'organisation d'une fête autour de la charte de bon voisinage.

Action 4.11 : Promenade thermique et achat d'une caméra thermique

La plupart des bâtiments construits avant la mise en place de la RT2012 nécessite une rénovation énergétique conséquente pour rejoindre les objectifs de maisons BBC inscrits dans la Stratégie Nationale Bas Carbone. Ces bâtiments peuvent laisser s'échapper la chaleur suite

à des défauts du bâti (isolation trop faible ou inexistante, ponts thermiques, fuite d'air non contrôlée). Le diagnostique de l'existant est donc une étape incontournable. L'utilisation d'une caméra thermique permet justement de visualiser précisément les zones problématiques d'un bâtiment. L'organisation de promenades thermiques permettra de sensibiliser les habitants qui le souhaitent aux problématiques de déperditions énergétiques. Des ateliers Rénovéco pourront venir compléter ces ballades afin de présenter les différentes possibilités de rénovation. Au niveau communal, l'achat d'une telle caméra pourrait permettre d'identifier les points problématiques sur les bâtiments communaux afin d'intervenir le plus efficacement possible. Afin de rentabiliser cet achat, un système de prêt au particulier de Saint-Apollinaire pourrait être proposé.

Action 4.12 : Favoriser l'installation de récupérateurs d'eau

L'approvisionnement en eau sera une des difficultés majeures des prochaines décennies et il est essentiel que l'eau potable soit utilisée avec parcimonie. L'arrosage des jardins devrait notamment se faire à partir de récupérateurs d'eau, ce qui permettrait d'avoir une eau de meilleure qualité pour les végétaux sans puiser dans les ressources potables. L'installation de tels récupérateurs doit donc être incitée chez les habitants mais doit aussi être promue au niveau des services municipaux.

Action 4.13 : Organiser des ateliers de réparations

Une grande partie des machines que nous utilisons sont trop vite jetées suite à un dysfonctionnement alors qu'une petite réparation suffirait parfois à les remettre en service. Des services professionnels existent bien sûr pour réaliser ces réparations mais le coût est parfois tellement élevé qu'il semble plus judicieux de racheter une machine. Nombre d'associations proposent des animations autour de la réparation du petit électroménager/audiovisuel/vélo. Les personnes peuvent ainsi apprendre par exemple à changer un écran ou une batterie de téléphone portable ou encore réparer leur vélo. Outre l'avantage de réduire les coûts de réparation, ce type d'animation permet de sortir de la logique du tout consommériste et de se ré-appropriier son environnement. L'objectif est donc de faire intervenir ce type d'association sur la commune durant l'année afin d'organiser quelques événements de réparations.

Collaborations avec la métropole

Certaines des actions indiquées dans le présent document nécessitent une collaboration avec la métropole qui possède la compétence sur ces dossiers. La commune doit donc faire valoir ses souhaits et travailler en bonne entente avec la Métropole pour déterminer comment ils peuvent s'insérer dans le plan d'aménagement métropolitain.

Dossier 1 : Réduire le trafic pendulaire

La commune de Saint-Apollinaire se situe sur un des axes Est permettant la rentrée sur Dijon. De nombreuses personnes provenant de villes et villages situés plus à l'Est empruntent avec leur véhicule l'Arc ou le Cours de Gray pour se rendre et quitter leur travail. Cela provoque un

transit important aux heures d'entrée et de sortie de bureau de personnes n'habitant pas sur notre commune, engendrant une congestion des voies de circulation et l'émission de polluants.

Une solution permettant de réduire ce flux pourrait consister en la réalisation d'un parking relais aux abords de la commune qui serait associé avec un ordre de bus intéressante ou une circulation vélo facilitée. Cette option ne serait à retenir que dans le cadre d'une réflexion globale sur le modalités de transport de la commune afin d'éviter de ce parking relais soit mal implantés par rapport aux besoins. Ceci est à explorer entre la commune, la métropole et Keolys, probablement dans le cadre de l'aménagement de l'Ecoparc. La jonction entre la rocade et l'ARC devrait être adaptée pour éviter les engorgements au niveau du rond-point des longènes. De même une attention devrait être particulièrement portée sur des solutions pour éviter les engorgements au niveau de la rue des Longènes et au niveau du rond-point du 8 mai.

Dossier 2 : Améliorer la desserte de bus de la commune

Une nouvelle ligne de bus a été déployée en automne 2021 sur la commune. Il s'agit de la ligne Flexo 43 qui relie l'Ecoparc à la station de tramway des Grésilles. Cette ligne fournit un service supplémentaire sur les stations du Cours de Gray entre 6h et 9h, 12h et 13h et 16h et 18h. Avec le développement des nouveaux quartiers (Courbes Royes, Rue de Dijon, ecoparc), une concertation avec Keolys devra être menée pour étudier l'opportunité d'avoir de nouveaux services (liane, navette électrique...) qui permettraient d'accroître la fréquence des navettes et augmenterait l'amplitude horaire pour rentrer du centre de Dijon même tard dans la soirée.

Dossier 3 : Développer les pistes cyclables

Les pistes cyclables sur la voirie gérée par la métropole sont de compétence métropolitaine et l'aménagement de nouvelles voies doit être réalisé en collaboration avec celle-ci.

La piste cyclable du Cours de Gray doit encore être améliorée avec des aménagements permettant de réduire les conflits entre les piétons, les cyclistes et les parkings de voitures, et des aires de stationnement de vélos doivent être installées pour éviter le stationnement anarchique. L'opportunité d'installer une station de vélo DiviaVélodi sur le Cours de Gray doit être étudiée avec Keolys.

Le trajet entre Saint-Apollinaire et la piscine olympique nécessite d'emprunter la route appelée "le chemin de Mirande". Cette route est très étroite et connaît un passage de véhicules assez conséquent ce qui la rend accidentogène. L'aménagement cyclable de ce trajet a été classé en première position sur les priorités voiries de la commune transmise à la métropole afin de permettre de circuler sans craintes vers le CHU, l'Université, Quétigny et la piscine olympique.